

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK - SICAR"

Siège Social : Avenue Habib Bourguiba, 1200 Kasserine

La Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK" publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Madame Sawssen DALHOUMI.

BILAN - ACTIFS

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	3	7 892	7 892
Moins : amortissements		-7 892	-7 892
		-	-
Immobilisations corporelles	3	162 789	162 789
Moins : amortissements		-162 407	-162 025
		382	764
Immobilisations financières	4	7 331 300	7 331 300
Moins : provisions		-897 655	-775 129
		6 433 645	6 556 171
Total des actifs immobilisés		6 434 027	6 556 935
Autres actifs non courants		-	-
Total des actifs non courants		6 434 027	6 556 935
Autres actifs courants	5	1 109 435	1 390 430
Moins : provisions		-30 081	-28 921
		1 079 354	1 361 509
Placements et autres actifs financiers	6	715 000	824 499
Liquidités et équivalents de liquidités	7	104 915	154 762
Total des actifs courants		1 899 269	2 340 770
TOTAL DES ACTIFS		8 333 296	8 897 705

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
CAPITAUX PROPRES			
Capital souscrit		6 236 055	6 236 055
<i>Capital souscrit libéré</i>		5 687 257	5 687 257
<i>Capital souscrit appelé, non libéré</i>		548 798	548 798
Réserves légales et ordinaires		75 830	75 830
Résultats reportés		-4 585 584	-4 165 922
Modifications comptables		-164 639	179 976
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		1 561 662	2 325 939
Résultat de l'exercice		-597 961	-419 662
Total des capitaux propres avant affectation	8	963 701	1 906 277
PASSIFS			
Passifs non courants			
Concours sur les ressources	9	5 733 181	5 718 890
Total des passifs non courants		5 733 181	5 718 890
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	10	3 963	3 757
Autres passifs courants	11	334 431	193 061
Avances sur rétrocession de participation	12	1 298 020	1 075 720
Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
Total des passifs courants		1 636 414	1 272 538
Total des passifs		7 369 595	6 991 428
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		8 333 296	8 897 705

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DE RÉSULTAT
(Montants exprimés en dinars)

Notes	Exercice clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022
-------	--------------------------------------	--------------------------------------

PRODUITS D'EXPLOITATION	Revenus	13	106 257	114 882
	Autres produits d'exploitation		-	-
	Total des produits d'exploitation		106 257	114 882
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats d'approvisionnements consommés	14	-22 078	-13 603
	Charges de personnel	15	-474 521	-378 658
	Dotations aux amortissements et aux provisions	16	-138 567	-87 592
	Autres charges d'exploitation	17	-68 575	-88 638
	Total des charges d'exploitation		-703 741	-568 491
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-597 484	-453 609
	Produits financiers nets	18	1 496	2 394
	Produits des placements		-	-
	Autres pertes ordinaires	19	-1 475	-1 386
	Autres gains ordinaires	20	2	33 439
	RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES AVANT IMPÔT		-597 461	-419 162
	Impôt sur les sociétés	21	-500	-500
	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		-597 961	-419 662
	Effets des modifications comptables		-	-
	RÉSULTAT APRÈS MODIFICATIONS COMPTABLES		-597 961	-419 662

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION			
Résultat net		-597 961	-419 662
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes des reprises)		138 567	87 592
Variations de :			
- Autres actifs courants		280 995	-80 084
- Fournisseurs et comptes rattachés		206	-32
- Autres passifs courants		141 370	-2 027
- Autres actifs financiers		85 000	-
- Avances sur rétrocession de participation		222 300	169 000
- Effets des modifications comptables		-344 615	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation		-74 138	-245 213
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-	-1 146
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		-	-
Décassements provenant de l'acquisition d'actifs financiers		-	-
Encaissements provenant de la cession d'actifs financiers		5 000	2 000
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		5 000	854
Encaissement suite à la libération du capital		-	-
Variation des concours sur les ressources		14 291	17 938
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		14 291	17 938
Variation de trésorerie		-54 847	-226 421
Trésorerie au début de l'exercice	6 & 7	359 762	586 183
Trésorerie à la clôture de l'exercice	6 & 7	304 915	359 762

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La Société de Développement Économique de Kasserine (SODEK-SICAR) est une Société Anonyme constituée en mai 1997. Son siège social est à l'Avenue Habib Bourguiba en face de la BCT - Kasserine.

Elle a pour objet social la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession ou sa cession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des sociétés implantées à la région de Kasserine et non cotées à l'exception de celles exerçant dans le secteur immobilier relatif à l'habitat, et ce à raison de 80% au moins de son capital libéré et 80% au moins de chaque montant mis à sa disposition sous forme de fonds à capital risque, autre que celui provenant sources de financement étrangères ou de ressources du budget de l'Etat et ce dans un délai ne dépassant pas la fin des deux années suivant celle au cours de laquelle le capital souscrit a été libéré ou celle du paiement de chaque montant mis à sa disposition.

La Société peut également acquérir des actions nouvellement émises sur le marché alternatif de la bourse, et ce, dans la limite de 30% du dit taux d'utilisation des ressources. La Société intervient à travers la souscription aux actions et parts sociales, ou encore au moyen de la souscription ou de l'acquisition de titres participatifs, d'obligations convertibles en actions et d'une façon générale de toutes les autres catégories assimilées à des fonds propres conformément à la législation et la réglementation en vigueur. Comme elle peut accorder des avances sous forme de compte courant associés.

La Société fait appel public à l'épargne et elle est régie en tant que Société d'Investissement à Capital Risque par les dispositions du décret-loi 2011-99 portant modification de la législation relative aux sociétés d'investissement à capital risque et aux fonds communs de placement à risque et les dispositions du décret-loi n°2011-100 du 21 octobre 2011 portant adaptation des avantages fiscaux relatifs au réinvestissement dans le capital risque avec la législation le régissant.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a décidé, lors de sa réunion en date du 18 juin 2010, d'augmenter le capital social de 5 345 190 DT afin de le ramener de 890 865 DT à 6 236 055 DT, et ce, par l'émission de 1 069 038 actions nouvelles de valeur nominale de 5 DT chacune. Au 31 décembre 2023, le capital social de la « SODEK-SICAR » n'est pas intégralement libéré. Le montant du capital souscrit libéré s'élève, au 31 décembre 2023, à 5 687 257 DT.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers annuels de la « SODEK-SICAR » ont été arrêtés, au 31 décembre 2023, par référence au Système Comptable des Entreprises en Tunisie promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

Les bases de mesure et les principes comptables spécifiques adoptés pour l'élaboration de ces états financiers se résument comme suit :

1) Immobilisations incorporelles et corporelles

À la date de leur entrée dans le patrimoine de la Société, les immobilisations incorporelles et corporelles propres sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Elles font l'objet d'un amortissement linéaire aux taux suivants :

- Logiciels	33,33%
- Matériel de transport	20%
- Mobiliers et équipements de bureaux	20%
- Matériel informatique	33,33%
- Agencements, aménagements et installations divers	15%

2) Titres de participation (ou placements à long terme)

Les titres de participation sont initialement comptabilisés au coût. Les frais d'acquisition (commissions d'intermédiaires, honoraires, droits et frais bancaires) sont exclus. Toutefois, les honoraires d'études et de conseils relatifs à l'acquisition de ces placements à long terme sont inclus dans leur coût d'acquisition.

À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à la « SODEK-SICAR »). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat net.

La « SODEK-SICAR » a signé avec l'Etat Tunisien une convention de financement et de gestion des participations pour le compte du Fonds de Développement et de Décentralisation Industrielle « FOPRODI ». Les participations accordées aux promoteurs sur le fonds du FOPRODI figurent dans une rubrique à part au niveau du poste titres de participations à l'actif de ses états financiers, la contrepartie des participations sur les fonds du FOPRODI est inscrite au passif du bilan, parmi les passifs non courants.

Suite 1 Note N°2

Les avances reçues par la « SODEK-SICAR » sur cession de ses prises de participation sont enregistrées au compte « Avances sur cession de participation » au niveau du passif courant du bilan.

3) Revenus

Les revenus de la « SODEK-SICAR » sont constitués principalement par les produits de placements, les dividendes, les intérêts, les plus-values sur cession des titres de participation, les commissions de mise en place, les commissions sur la gestion des fonds de FOPRODI et les commissions d'études.

a) Dividendes :

Les dividendes relatifs aux titres en « portefeuille actions » sont comptabilisés en résultat net sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue.

b) Commissions d'étude et de gestion de fonds :

Les commissions d'étude et de suivi sont comptabilisées en revenus au fur et à mesure que les services sont rendus. Les commissions de gestion de fonds à capital risque pour le compte de tiers sont comptabilisées en revenus au fur et à mesure que les services sont fournis.

c) Produits de placements :

Les intérêts provenant des placements monétaires sont comptabilisés en résultat net au fur et à mesure qu'ils sont courus.

d) Plus-value sur cessions des participations :

Les plus-values sur cession des participations sont constatées à l'encaissement et après la réalisation des conditions juridiques de transfert des titres.

4) Placements à court terme

Les placements à court terme sont constitués principalement d'actions SICAV obligataires destinées à être cédés à très brève échéance et considérées, par la « SODEK-SICAR », comme étant des titres très liquides. Ils sont évalués initialement à leur prix d'acquisition, coûts de transaction exclus.

À la date de clôture, les titres cotés très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché (cours moyen en bourse du dernier mois) et les plus-values ou moins-values dégagées sont portées en résultat net.

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en DT)

	Valeurs brutes				Amortissements				Valeurs Nettes au	
	Soldes au 31/12/2022	Entrées 2023	Sorties 2023	Soldes au 31/12/2023	Soldes au 31/12/2022	Entrées 2023	Sorties 2023	Soldes au 31/12/2023	31/12/2023	31/12/2022
Logiciels	3 179	-	-	3 179	3 179	-	-	3 179	-	-
Conception LOGO	4 713	-	-	4 713	4 713	-	-	4 713	-	-
Total des immobilisations incorporelles (1)	7 892	-	-	7 892	7 892	-	-	7 892	-	-
Matériel de transport	103 555	-	-	103 555	103 555	-	-	103 555	-	-
Installations générales, agencements & aménagements divers	8 042	-	-	8 042	8 042	-	-	8 042	-	-
Equipements de bureaux	10 773	-	-	10 773	10 773	-	-	10 773	-	-
Mobilier de bureaux	22 822	-	-	22 822	22 822	-	-	22 822	-	-
Matériel informatique	17 597	-	-	17 597	16 833	382	-	17 215	382	764
Total des immobilisations corporelles (2)	162 789	-	-	162 789	162 025	382	-	162 407	382	764
Total des immobilisations incorporelles et corporelles (1+2)	170 681	-	-	170 681	169 917	382	-	170 299	382	764

NOTE N°4 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Participations :	6 109 645	6 232 171
- Titres de participation SODEK (<i>voir Note 4-1</i>)	2 652 000	2 652 000
- Titres de participation FOPRODI (<i>voir Note 4-2</i>)	1 979 300	1 979 300
- Titres de participation FSPME (<i>voir Note 4-3</i>)	976 000	976 000
- Titres de participation CDC (<i>voir Note 4-4</i>)	1 400 000	1 400 000
- Moins : Provisions pour dépréciation (<i>voir Note 4-1</i>)	-897 655	-775 129
Obligations convertibles en actions / Fonds FSPME - FULLA	24 000	24 000
Obligations convertibles en actions / Fonds CDC - SOIP	300 000	300 000
Total en DT	6 433 645	6 556 171

NOTE N°4-1 : TITRES DE PARTICIPATION - SODEK SICAR

	Soldes au 31 décembre 2023		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Titres de participation libérés - SODEK :	2 652 000	897 655	1 754 345
- ENNEJMA	50 000	-	50 000
- AFRIQUE MARBRE	40 000	4 000	36 000
- INFOLAND	17 500	4 375	13 125
- GHAITH AGRICOLE	40 000	13 180	26 820
- AUTO CLINIQUE HARMASSI	50 000	47 000	3 000
- BTS	20 000	-	20 000
- FULLA	12 000	12 000	-
- SCITEK	500 000	-	500 000
- STATION THERMALE CHAAMBI	250 000	179 500	70 500
- ADAM OIL	138 000	17 500	120 500
- BISCUITERIE CENTRE OUEST	36 000	6 000	30 000
- MERVEILLE DU CENTRE	230 000	135 000	95 000
- SOUVIR	200 000	41 500	158 500
- SOIP	180 000	-	180 000
- BYZACENE	300 000	280 000	20 000
- NEW PLAST COMPANY	365 000	121 667	243 333
- STE COMPOSTAGE CENTRE OUEST	26 500	-	26 500
- GREEN PARC	17 000	16 600	400
- PUNICA INGREDIENT	120 000	-	120 000
- HANNIBAL OIL	60 000	19 333	40 667
Titres de participation non libérés - SODEK :	97 000	-	97 000
- INFOLAND	17 500	-	17 500
- STE COMPOSTAGE CENTRE OUEST	79 500	-	79 500
Versements restant à effectuer / TP non libérés - SODEK :	-97 000	-	-97 000
- INFOLAND	-17 500	-	-17 500
- STE COMPOSTAGE CENTRE OUEST	-79 500	-	-79 500
Total en DT	2 652 000	897 655	1 754 345

NOTE N°4-2 : TITRES DE PARTICIPATION - FOPRODI

	Soldes au 31 décembre 2023		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Titres de participation libérés - FOPRODI :	1 979 300	-	1 979 300
- AFRIQUE MARBRE	72 000	-	72 000
- INFOLAND	30 000	-	30 000
- FULLA	24 500	-	24 500
- ADAMOIL	293 000	-	293 000
- BISCUITERIE CENTRE OUEST	79 800	-	79 800
- SOIP	396 000	-	396 000
- MERVEILLE DU CENTRE	456 000	-	456 000
- NEW PALST COMPANY	364 000	-	364 000
- HANNIBAL OIL	264 000	-	264 000
Titres de participation non libérés - FOPRODI :	30 000	-	30 000
- INFOLAND	30 000	-	30 000
Versements restant à effectuer / TP non libérés - FOPRODI :	-30 000	-	-30 000
- INFOLAND	-30 000	-	-30 000
Total en DT	1 979 300	-	1 979 300

NOTE N°4-3 : TITRES DE PARTICIPATION - FSPME

	Soldes au 31 décembre 2023		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Titres de participation libérés - FSPME :	976 000	-	976 000
- AUTO CLINIQUE HARMASSI	58 000	-	58 000
- POLYMERES ET COULEURS	65 000	-	65 000
- THALA TEX	100 000	-	100 000
- STE SAV	200 000	-	200 000
- STE SOCOC	102 000	-	102 000
- FULLA	26 000	-	26 000
- SOGIT	200 000	-	200 000
- EL BARAKA SA	225 000	-	225 000
Total en DT	976 000	-	976 000

NOTE N°4-4 : TITRES DE PARTICIPATION - CDC

	Soldes au 31 décembre 2023		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Titres de participation libérés - CDC :	1 400 000	-	1 400 000
- SOTUP	400 000	-	400 000
- STE TIBA	1 000 000	-	1 000 000
Total en DT	1 400 000	-	1 400 000

NOTE N°5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Fournisseurs - avances et acomptes	4 200	-
État - comptes débiteurs :	123 806	120 814
- Impôt sur les Sociétés à reporter	120 397	116 849
- Crédit de TVA	3 409	3 965
Avances et acomptes au personnel	791	-
Charges constatées d'avance	1 624	3 651
Intérêts à recevoir :	328 787	290 399
- Intérêts / OCA - FULLA	15 294	12 894
- Intérêts / OCA - SOIP	208 464	174 714
- Intérêts / CCA - NEW PLAST COMPANY	135 110	131 712
- Moins : Provisions pour dépréciation	-30 081	-28 921
Autres produits à recevoir (commissions d'étude...)	60 598	53 232
Jetons de présence à recevoir	10 750	-
Actionnaires comptes d'apport en capital appelé, non libéré	548 798	548 798
Produits à recevoir (intérêts de retard sur libération du capital) (*)	-	344 615
Total en DT	1 079 354	1 361 509

(*) Voir suite Note 8 des états financiers.

NOTE N°6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Placements à court terme (très liquides) :	200 000	205 000
- Bons de caisse - FSPME	-	205 000
- Bons de caisse - BNA	200 000	-
Prêts - échéances à moins d'un an :	-	50 000
- AFRIQUE MARBRE	25 552	25 552
- NEW PLAST COMPANY	-	50 000
- GAITH AGRICOLE	50 000	50 000
- Béchir FRAJ	24 901	24 901
- Moins : Provisions pour dépréciation	-100 453	-100 453
Prêts - Intérêts courus :	-	-
- AFRIQUE MARBRE	7 961	7 961
- Moins : Provisions pour dépréciation	-7 961	-7 961
Prêts - échéances à moins d'un an impayées (*)	515 000	550 000
Autres créances financières :	-	19 499
- Échéances à moins d'un an impayées ALICO	31 999	36 999
- Moins : Provisions pour dépréciation	-31 999	-17 500
Total en DT	715 000	824 499

(*) En date du 04 septembre 2018, "SODEK-SICAR" a signé avec la Société "NEW PLAST COMPANY" une convention de prêt en compte courant d'un montant de 600 000 DT pour une durée de 5 ans dont une année de grâce, moyennant un intérêt au taux de 10% l'an. Les échéances à moins d'un an déclarées impayées à la date de clôture s'élèvent à 515 000 DT.

NOTE N°7 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Banques :	104 909	154 634
- BH Bank	5 170	24 303
- BNA Bank	156	60
- STB	601	123 865
- ATTIJARI BANK	85 604	747
- QNB	13 378	5 659
Caisse	6	128
<i>Total en DT</i>	104 915	154 762

NOTE N°8 : TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

(en DT)

	Capital social (1)	Réserve légale	Réserves ordinaires	Fonds social	Modifications comptables (2)	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Soldes au 31 décembre 2021	6 236 055	7 254	66 576	2 000	179 976	-3 459 575	-706 347	2 325 939
Affectation perte de l'exercice 2021	-	-	-	-	-	-706 347	706 347	-
Perte de l'exercice 2022	-	-	-	-	-	-	-419 662	-419 662
Soldes au 31 décembre 2022	6 236 055	7 254	66 576	2 000	179 976	-4 165 922	-419 662	1 906 277
Affectation perte de l'exercice 2022	-	-	-	-	-	-419 662	419 662	-
Effets des modifications comptables	-	-	-	-	-344 615	-	-	-344 615
Perte de l'exercice 2023	-	-	-	-	-	-	-597 961	-597 961
Soldes au 31 décembre 2023	6 236 055	7 254	66 576	2 000	-164 639	-4 585 584	-597 961	963 701

Il est à signaler qu'au 31 décembre 2023, les fonds propres (déduction faite du montant de capital souscrit, appelé et non libéré) de la SODEK-SICAR ont atteint 414 903 DT. Aux termes de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, si les comptes ont révélé que les fonds propres sont devenus en deçà de la moitié du capital social en raison des pertes, le Conseil d'Administration doit dans les quatre mois de l'approbation des comptes, provoquer la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de statuer sur la question de savoir s'il y a lieu de prononcer la dissolution de la Société. L'Assemblée Générale Extraordinaire qui n'a pas prononcé la dissolution de la Société dans l'année qui suit la constatation des pertes, est tenue de réduire le capital d'un montant égal au moins à celui des pertes ou procéder à l'augmentation du capital pour un montant égal au moins à celui des pertes.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, lors de sa réunion en date du 22 novembre 2023 et en se basant sur le dernier plan d'affaires approuvé par le Conseil d'Administration pour la période 2023-2029, a décidé la continuité d'exploitation de la Société.

Suite Note N°8

- (1) *L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a décidé, lors de sa réunion en date du 18 juin 2010, d'augmenter le capital social de 5 345 190 DT afin de le ramener de 890 865 DT à 6 236 055 DT, et ce, par l'émission de 1 069 038 actions nouvelles de valeur nominale de 5 DT chacune. En application de l'article 294 du Code des Sociétés Commerciales l'augmentation du capital doit être réalisée dans un délai maximum de 5 ans à dater de la décision prise ou autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire. Au 31 décembre 2023, le capital social de la « SODEK-SICAR » n'est pas intégralement libéré et que, à cette date, le montant du capital souscrit libéré s'élève à 5 687 257 DT.*
- (2) *Le Conseil d'Administration de la SODEK-SICAR réuni en date du 15 mai 2024, a décidé l'annulation des intérêts de retard comptabilisés par la société et relatifs à la partie non libérée du capital social pour les années 2012 à fin 2022 en impactant les capitaux propres au 31 décembre 2023 pour un montant de (344 615) DT.*

NOTE N°9 : CONCOURS SUR LES RESSOURCES

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Affectation sur les ressources FOPRODI	1 979 300	1 979 300
Affectation sur le fonds FSPME	1 173 022	1 188 449
Affectation sur le fonds CDC	2 580 859	2 551 141
<i>Total en DT</i>	5 733 181	5 718 890

NOTE N°10 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Fournisseurs d'exploitation - achats de biens et services :	3 963	3 757
- LAKHDHER ALI	450	450
- CAJES	2 495	2 289
- CSD	1 018	1 018
<i>Total en DT</i>	3 963	3 757

NOTE N°11 : AUTRES PASSIFS COURANTS

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Etat - impôts et taxes	5 676	14 872
Personnel - comptes créditeurs :	144 074	77 022
- Congés à payer	30 189	28 225
- Autres charges à payer (primes...)	113 885	48 797
Charges à payer (honoraires, jetons de présence, etc.)	84 571	65 658
Produits constatés d'avance (plus-values de rétrocession)	62 050	-
Organismes de sécurité sociale (CNSS)	35 742	35 054
CNRPS	1 288	23
Créditeurs divers	1 030	432
Total en DT	334 431	193 061

NOTE N°12 : AVANCES SUR RÉTROCESSION DE PARTICIPATION

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Titres de participation :	1 298 020	1 075 720
- ENNEJMA	50 000	48 000
- GHATH AGRICOLE	26 820	26 820
- SOIP	145 000	90 000
- ADAM OIL	38 800	20 000
- NEW PLAST COMPANY	197 500	187 500
- MERVEILLE DU CENTRE	95 000	93 500
- AUTO CLINIQUE HARMASSI	3 000	3 000
- SOUVIR	8 500	8 500
- AFRIQUE MARBRE	10 000	10 000
- STATION THERMALE CHAAMBI	70 500	70 500
- PUNICA INGREDIENT	71 000	66 000
- HANNIBAL OIL	2 000	2 000
- STE COMPOSTAGE CENTRE OUEST	26 500	26 500
- BISCUITERIE CENTRE OUEST	3 000	3 000
- SCITEK	500 000	400 000
- GREEN PARC	400	400
- BYZACENE	10 000	-
- STE SAV	40 000	20 000
Total en DT	1 298 020	1 075 720

NOTE N°13 : REVENUS

	Exercice clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022
Intérêts des placements monétaires	8 145	13 979
Plus-values de cession	-	32 740
Jetons de présence	37 750	1 500
Commission de gestion des ressources FSPME	14 338	14 576
Commission de gestion des ressources CDC	38 115	38 655
Commission d'étude et d'assistance	-	4 523
Intérêts des prêts en comptes courants	679	1 679
Produits sur obligations convertibles en actions	7 230	7 230
Total en DT	106 257	114 882

NOTE N°14 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS

	Exercice clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022
Carburants et lubrifiants	19 339	10 701
Eau & électricité	959	1 255
Fournitures de bureaux	1 388	1 176
Fournitures de nettoyage	392	471
Total en DT	22 078	13 603

NOTE N°15 : CHARGES DE PERSONNEL

	Exercice clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022
Salaires et compléments de salaires	398 085	307 647
Rémunérations exceptionnelles de certains administrateurs	-	5 896
Charges sociales légales	61 748	53 927
Congés payés (variation)	1 906	3 006
Autres charges de personnel	12 782	8 182
Total en DT	474 521	378 658

NOTE N°16 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

	Exercice clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	382	574
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	126 026	59 307
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	-3 500	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes d'actifs	15 659	27 711
Total en DT	138 567	87 592

NOTE N°17 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022
Services extérieurs :	54 294	75 845
- Loyers et charges locatives	13 143	13 143
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	13 347	27 574
- Déplacements, missions et réceptions	2 603	1 949
- Primes d'assurance	1 621	1 603
- Entretien & réparations	7 569	15 355
- Frais de formation	-	2 064
- Frais postaux et de télécommunications	2 201	2 288
- Publicité, publications et relations publiques	1 747	828
- Services bancaires et assimilés	474	368
- Jetons de présence et cotisation ATIC	11 000	9 750
- Autres charges d'exploitation	589	923
Impôts et taxes	14 281	12 793
Total en DT	68 575	88 638

NOTE N°18 : PRODUITS FINANCIERS NETS

	Exercice clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022
Intérêts des CCB	1 496	2 394
Total en DT	1 496	2 394

NOTE N°19 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022
Pénalités fiscales	924	886
Contribution Sociale de Solidarité	500	500
Autres pertes exceptionnelles	51	-
Total en DT	1 475	1 386

NOTE N°20 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022
Produits divers ordinaires	-	261
Intérêts de retard / libération du capital	-	32 928
Autres gains ordinaires	2	250
Total en DT	2	33 439

NOTE N°21 : TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

(en DT)

	Exercice clos le 31 décembre 2023
Résultat net de l'exercice	-597 961
Réintégrations :	17 583
- Impôt sur les sociétés	500
- Pénalités de retard	924
- Dotations aux provisions non déductibles	15 659
- Contribution Sociale de Solidarité	500
Déductions	-
Résultat fiscal (perte)	-580 378
Minimum d'IS (0,2% du chiffre d'affaires brut avec un minimum de 500 DT)	500
Retenues à la source	-4 048
Reports antérieurs	-116 849
Impôt sur les Sociétés à reporter au 31/12/2023	-120 397

NOTE N°22 : TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent, au 31 décembre 2023, la somme de 304 915 DT, contre 359 762 DT au 31 décembre 2022, enregistrant ainsi une diminution de 15% et s'analysant comme suit :

	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Avoirs en banques & caisse	104 915	154 762
Placements monétaires	200 000	205 000
Total en DT	304 915	359 762

NOTE N°23 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

1) Engagements donnés

La « SODEK-SICAR » n'a pas souscrit d'engagements sous forme de cautionnements, avals, garanties et autres sûretés consentis.

2) Engagements reçus relatifs au « Portefeuille Actions »

Les engagements hors bilan reçus sous forme de garanties associées aux projets sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Société	Cessionnaire	Type de convention	Nombre de traites reçues	Montants des traites (DT)	Nantissement sur titres du cessionnaire	Garantie reçue (SOTUGAR, FNG,...)
ENNEJMA	Kamel Fakraoui	Portage	10	66.273,250	1026 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 DT	Aucune
INFOLAND	Med Jalel Eddine Bouallagui	Portage	06 SODEK 06 FOPRODI	51.976,600 70.026,000	1400 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	SOTUGAR sur un montant de 17.500 DT
AFRIQUE DE MARBRE	RachedAbbassi	Portage	06 SODEK 12 SODEK C.C.A. 03 FOPRODI	78.940,000 115.880,900 96.840,000	4700 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Garantie FNG sur un montant de 40.000 DT
GHAITH AGRICOLE	Mohieddine MAAYOUFI	Portage	10 participations 11 C.C.A.	51.874,000 56.963,910	5.940 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Aucune
STATION THERMALE	Msadek SAYHI	Pacte d'actionnaires	-	-	23750 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Aucune
GREEN PARC DE LOISIR	Abdellatif GANZOU	Pacte d'actionnaires	-	-	1100 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Aucune
FULLA	Amel Bouazzi	Pacte d'actionnaires	06 FOPRODI	27.820,350	-	Aucune
SOIP	Ahmed Ouni	Pacte d'actionnaires	09 FOPRODI	464.508,000	-	Aucune

Suite 1 Note N°23

Société	Cessionnaire	Type de convention	Nombre de traites reçues	Montants des traites (DT)	Nantissement sur titres du cessionnaire	Garantie reçue (SOTUGAR, FNG,...)
ADAM OIL	Gharsalli Soumaya	Pacte d'actionnaires	13 FOPRODI	354.528,200	5 000 actions	SOTUGAR sur un montant de 138.000 DT
BISCUITERIE DU CENTRE OUEST	Tarek Mhadhbi	Pacte d'actionnaires	11 FOPRODI	94.126,500	-	SOTUGAR sur un montant de 36.000 DT
COMPOSTAGE DU CENTRE OUEST	Mohieddine Gharsalli	Pacte d'actionnaires	-	-	10650 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Aucune
NEW PLAST COMPANY	Tarek Gassoumi	Pacte d'actionnaires	08 FOPRODI	447.522,000	1960 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 DT	Aucune
LES MERVEILLES DU CENTRE	Sonia Tlili	Pacte d'actionnaires	17 FOPRODI	544.560,000	-	Aucune
CLINIQUE AUTO HERMASSI	Hermassi Med Abderraouf	portage	13 traites	77.477,000	1150 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Aucune
BYZACENE	Tahar SAYHI	Pactes d'actionnaires	-	-	3000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 DT	Aucune
PUNICA INGREDIENT	Med Rachdi Bennani	Pactes d'actionnaires	-	-	-	Aucune
HANNIBAL OIL	Kamel Naddari	Pacte d'actionnaires	13 FOPRODI	307.200,000	-	SOTUGAR sur un montant de 60.000 DT
SOGIT	Boubaker ABBASSI	Pacte d'actionnaires	-	-	2000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 DT	Aucune
EL BARAKA	Hédi KHAILI	Pacte d'actionnaires	-	-	22500 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	SOTUGAR sur un montant de 225.000 DT
SOTUP	Maktouf KHADROUI	Pacte d'actionnaires	-	-	-	SOTUGAR sur un montant de 400.000 DT
STEM	Adel TLILI	Pacte d'actionnaires	-	-	-	SOTUGAR sur un montant de 1.000.000 DT

NOTE N°24 : TABLEAU DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

(en DT)

	Exercice clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022
Revenus	106 257	114 882
Autres produits d'exploitation	-	-
PRODUCTION	106 257	114 882
Achats d'approvisionnements consommés	-22 078	-13 603
Services extérieurs et autres charges externes	-54 294	-75 845
VALEUR AJOUTÉE	29 885	25 434
Charges de personnel	-474 521	-378 658
Impôts et taxes	-14 281	-12 793
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	-458 917	-366 017
Produits financiers nets	1 496	2 394
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes)	-138 567	-87 592
Autres pertes ordinaires	-1 475	-1 386
Autres gains ordinaires	2	33 439
Impôt sur les sociétés	-500	-500
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	-597 961	-419 662
Effets des modifications comptables	-	-
RÉSULTAT APRÈS MODIFICATIONS COMPTABLES	-597 961	-419 662

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE KASSERINE
(SODEK-SICAR)**

**RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
RELATIF À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Messieurs les Actionnaires de la Société SODEK-SICAR,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société de Développement Economique de Kasserine « SODEK-SICAR » (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 963.701 DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à (597.961) DT.

À notre avis, les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Incertitude significative relative à la continuité d'exploitation

Nous attirons l'attention sur la Note 8 des états financiers, qui indique que la société a subi une perte nette de (597.961) DT au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et que, à cette date, ses capitaux propres sont en deçà de la moitié du capital social en raison des pertes. Cette situation indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Le Conseil d'Administration lors de sa réunion en date du 07 mars 2024 a approuvé un business plan de la société pour la période 2024-2029 qui comporte notamment l'augmentation du capital social, et ce dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan de restructuration financière. Cependant, nous estimons que la capacité de la société d'honorer ses engagements et de surmonter ses difficultés reste tributaire de la réalisation des performances et des perspectives de rentabilité prévues au niveau du business plan.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Observation

Nous attirons l'attention sur la Note 8 des états financiers. L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a décidé, lors de sa réunion en date du 18 juin 2010, d'augmenter le capital social de 5 345 190 DT afin de le ramener de 890 865 DT à 6 236 055 DT, et ce, par l'émission de 1 069 038 actions nouvelles de valeur nominale de 5 DT chacune. Au 31 décembre 2023, le capital social de la « SODEK-SICAR » n'est pas intégralement libéré et ce contrairement aux dispositions de l'article 294 du Code des Sociétés Commerciales qui prévoit que l'augmentation du capital doit être réalisée dans un délai maximum de cinq ans à dater de la décision prise ou autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

Application des dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales

Au 31 décembre 2023, les fonds propres sont en deçà de la moitié du capital social en raison des pertes. De ce fait et conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, le Conseil d'Administration doit dans les quatre mois de l'approbation des comptes, provoquer la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de statuer sur la question de savoir s'il y a lieu de prononcer la dissolution de la Société.

L'Assemblée Générale Extraordinaire qui n'a pas prononcé la dissolution de la Société dans l'année qui suit la constatation des pertes, est tenue de réduire le capital d'un montant égal au moins à celui des pertes ou de procéder à l'augmentation du capital pour un montant égal au moins à celui des pertes.

Application de l'article 420 de la loi n° 2016-36 du 29 avril 2016, relative aux procédures collectives

Compte tenu des difficultés financières et opérationnelles auxquelles la société est confrontée et conformément aux dispositions de l'article 420 de la loi n° 2016-36 du 29 avril 2016, relative aux procédures collectives, nous avons demandé à la Direction Générale de la société des éclaircissements relatifs aux actions que compte entreprendre la société face à cette situation. Le management de la société nous a confirmé que certaines actions ont été déjà entreprises et d'autres actions sont planifiées afin de redresser la situation financière de la société.

Sur la base de ces éléments, le management de la société a établi un business plan pour la période 2024-2029 approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion en date du 07 mars 2024 et sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements. Il est à noter que compte tenu des difficultés financières et opérationnelles actuelles, la capacité de la société d'honorer ses engagements et de surmonter ses difficultés reste tributaire de la réalisation des performances et des perspectives de rentabilité prévues au niveau du business plan.

Tunis, le 15 janvier 2025

Le Commissaire aux Comptes

Sawssen DALHOUMI, Expert comptable



**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE KASSERINE
(SODEK-SICAR)**

**RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
RELATIF À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Messieurs les Actionnaires de la Société SODEK-SICAR,

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions et opérations conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (antérieures et nouvelles)

- 1) En mars 2015, la Société de Développement Économique de Kasserine (SODEK-SICAR) a signé avec la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME) une convention de gestion d'un fonds de capital investissement dans le cadre de l'intervention du Fonds de Soutien des Petites et Moyennes Entreprises (FSPME). Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion en date du 31 mars 2015.

Aux termes de cette convention, la SODEK SICAR perçoit une commission de gestion annuelle de 1,77% calculée sur la base des montants libérés et une commission de 20% décomptée sur les produits des ressources des sociétés bénéficiaires ou sur les plus-values provenant de cessions des participations.

Dans le cadre de l'exécution de cette convention de gestion du FSPME, les commissions facturées (ou à facturer) par la SODEK-SICAR à la BFPME s'élèvent à 14.338 DT (hors TVA) au titre de l'exercice 2023.

Obligations et engagements de la SODEK-SICAR envers ses dirigeants

- 1) Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
 - Le Directeur Général a été désigné par décision du Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 13 février 2023. La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 20 septembre 2023. Elle se compose des éléments suivants : salaire mensuel et une prime d'intéressement. Le Directeur Général bénéficie également de certains avantages en nature dont notamment : une voiture de fonction, un quota de bons de carburant et la prise en charge d'un quota de sa consommation téléphonique à raison de 50 DT/mois.
 - Le Directeur Général par intérim a été désigné par décision du Conseil d'Administration en date du 14 octobre 2022 pour la période allant du 14 octobre 2022 au 12 février 2023. Au cours de l'exercice clos le 31/12/2023, le Directeur Général par intérim de la SODEK-SICAR a bénéficié de la prise en charge des frais de communication téléphonique à raison de 50 DT/mois.
 - Les jetons de présence revenant aux membres du Conseil d'Administration ont été comptabilisés en charges de l'exercice 2023 pour un montant brut de 9.000 DT, sur la base de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice 2022.
- 2) Les charges encourues par la SODEK-SICAR au titre de ses dirigeants, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, se présentent comme suit :

Charges de l'exercice	Directeur Général	Membres du Conseil d'Administration
Salaires et primes	72.212	-
Avantages en nature	12.402	-
Jetons de présence	-	9.000
Total en DT	84.614	9.000

En dehors des conventions précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 15 janvier 2025

Le Commissaire aux Comptes

Sawssen DALHOUMI, Expert comptable

